L'étape pour Alexis Pierre, le maillot jaune pour Farantakis

Alexis Pierre s'impose avec panache lors de cette première étape.

Michel Fraudeau

Tour de Loire-Atlantique (1re étape). Sous une chaleur écrasante, cette première étape

à Saint-Viaud s'est terminée par la victoire du Normand Alexis Pierre.

De la chaleur, de la poussière, de la sueur. C'est ce qui était promis aux quelque 186 coureurs sur la ligne de départ de la 1re étape du Tour de Loire-Atlantique 2019. Et c'est ce qu'ils ont effectivement connu tout au long des 150 km parcourus hier après-midi, sur une étape en ligne dont départ et arrivée avaient lieu à Saint-Viaud. Sous plus de 30 degrés à l'ombre, la course s'est vite emballée, avec, dès le 20e kilomètre, une échappée composée de 9 éléments. Rapidement, l'échappée prenait une avance confortable, pour atteindre 50 secondes, et ce malgré les différents passages sur les chemins de pierres. Des obstacles concoctés par l'organisation, histoire de varier les plaisirs.

Alexis Pierre en costaud, le général pour Farantakis

Des plaisirs goûtés par certains, en l'occurrence les échappés, comme le soulignait Alexis Pierre, futur vainqueur de l'étape, **« lorsque l'on se trouve en petit groupe, comme c'était le cas, c'est plus facile de passer ce genre de chemin. »** À l'inverse, Luc Tellier, le sociétaire du Team U Nantes Atlantique, ce revêtement ne lui laissera pas un souvenir impérissable. **« Ce n'était pas facile de rester placé dans ce contexte. Il était préférable de se trouver devant. Personnellement, les chemins, je déteste. Je ne pense pas que cela fait la différence. À part les chutes et les crevaisons. En ce qui me concerne, je préfère la route »**.

Fort heureusement, de chutes, il n'y en a pas eu durant la course. Seulement un incident à une soixantaine de kilomètres de l'arrivée. À cause d'un véhicule gênant dans le bourg de Saint Père en Retz, la décision de neutraliser la course était prise par l'organisation. Finalement, après une dizaine de minutes, tout le monde repartait, dans les conditions précédent l'arrêt. **« Mais j'ai bien cru que cela allait modifier la configuration de la course,** commentait Alexis Pierre, après la ligne d'arrivée. **Fort heureusement nous avons réussi à conserver notre avance. »**

Il est vrai aussi que le groupe de 9, devenu 7, ne lésinait pas sur les relais, dans une entente plutôt efficace. À ce rythme, les échappés ne faiblissaient pas et tenaient bon la cadence pour entamer les 50 km restant sur le circuit final de Saint Viaud. Seulement, certains à l'arrière, se prenaient l'envie de revenir sur la tête. Tel Léo Danes (Team U Nantes Atlantique), en contre-attaque. Ce dernier revenait même à 20 secondes à 3 km de la ligne d'arrivée, mais sans parvenir à recoller. Plus loin, le peloton avait déjà explosé depuis longtemps. Quelques petits groupes cherchaient à bien terminer. Pour les 7 hommes de tête, le sprint était lancé, avec Alexis Pierre en vainqueur, devançant de peu Stylianos Farantakis et David Boutville.

Le classement.

1. Alexis Pierre (Normandie Espoir) ; 2. Stylianos Farantakis (Sojasun Espoir) ; 3. David Boutville (Côtes d'Armor Marie Morin) ; 4. Jean-Claude Uwizeye (Les Sables VC) ; 5. Maël Boivin (VC Pays de Loudéac) ; 6. Cyril Delory (Team Peltrax) ; 7. Grégoire Salmon (Sojasun Espoir) ; 8. Camille Guérin (Côtes d'Armor Marie Morin) ; 9. Léo Danes (Team U Nantes Atlantique) ; 10. David Rivière (Pays de Loudéac) ; 11. Jordan Fiefzez (Oceane Top 16) ; 12. Killian Briand (VS Vallet) ; 13. Maxime Blampain (Dunkerque Cyclisme Cofidis) ; 14. Aurélien Le Lay (Côtes d'Armor Marie Morin) ; 15. Lambert Lecamus (Team Pays de Dinan) ; 16. Joris

Vincent (Team U Nantes Atlantique) ; 17. Thibault Boisset (UC Cholet) ; 18. Maxime Pasturel (Laval Cyclisme 53) ; 19. Julien Jamot (Normandie Espoir). 20. Lucas Plaisant (Sojasun Espoir).

Maillot rose (Sprints intermédiaires) : S. Farantakis. Maillot bleu (meilleur grimpeur) : D. Boutville. Maillot vert (Classement chemins) : T. Valogne. Maillot jaune (Classement général) : S. Farantakis.

Ce dimanche. 2e étape : Casson - Divatte sur Loire (152,2 km).